

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 20 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 6

Date de la convocation : 17 septembre 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt septembre à 10h10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, M- ADRIEN, DELERUE.  
Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN, JUGE, GAGNIERE ; M. GRUTER.  
Pouvoirs : Mme SERVAN donne pouvoirs à Mme GENESTON.**

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

---

**N° 22/2024 : CONVENTION DE STAGE CLINIQUE EXTERNE – INSTITUT DE FORMATION EN OSTEOPATHIE DU GRAND AVIGNON (IFO-GA) DANS LE CADRE DU SALON DE LA SANTE ET DU BIEN ETRE.**

Le CCAS de Valréas organise la troisième édition du Salon de la Santé et du Bien-être le samedi 28 septembre 2024. Cette manifestation partenariale associe les professionnels et les structures associatives du territoire dans les domaines de la santé, du social, du médico-social et du bien-être.

La journée s'organise autour de stands d'information et de documentation et d'espaces d'animation et de conférences pour permettre au grand public et aux professionnels de se rencontrer et d'échanger.

A ce titre, cette année, le CCAS a sollicité une intervention auprès de l'Institut de Formation en Ostéopathie du Grand-Avignon (IFO-GA) afin de faire découvrir ce domaine.

L'intervention est assurée par les étudiants thérapeutes de la promotion 2025 de l'IFO-GA, placés sous la responsabilité d'un maître de stage ostéopathe agréé par le directeur de l'établissement de formation.

Le maître de stage désigné par l'IFO-GA assure l'encadrement et l'évaluation des étudiants thérapeutes.

Les étudiants proposent une prise en charge aux participants sans toutefois offrir une séance d'ostéopathie complète telle que celle offerte par un professionnel dans son cabinet.

Afin de fixer les modalités, il convient de signer la convention en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

- **APPROUVE** la convention de stage clinique externe de l'IFO-GA et le CCAS de Valréas, dont un exemplaire est joint en annexe ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/09/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-004-260400050-20240923-EXTRAIT2024

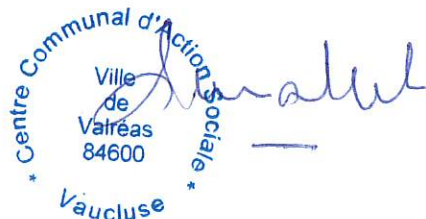
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la Vice-Présidente du CCAS par délégation à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Valréas, le 23 septembre 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Valréas  
84600  
Vaucluse

Acte rendu exécutoire dès  
Sa réception en Préfecture le : 24 SEP. 2024  
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas  
le : 24 SEP. 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com